



République Française
Département CHER
Mairie d'Herry

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2026.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme de CHOULOT Bénédicte, Mme MARTIN Nadine, M. LEBRETON Vincent, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme LARAISE Nathalie à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à M. DE LEO Claudio

A été nommée secrétaire : Mme EGROT Stéphanie

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Bourges
Le :
Et
Publication ou notification
du :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260626-2026_06_105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

2026_06_105 – ACQUISITION DE LA PARCELLE BD 298

Vu la proximité du jardin cadastré BD 298 attenant à la plaine de jeux intergénérationnelle de loisirs en cours de réalisation ;

Vu les échanges avec le propriétaire de la parcelle qui est favorable à céder le fond de son jardin dans l'alignement des parcelles voisines, afin de renforcer la cohérence spatiale de la plaine de loisirs; Comme pour les autres propriétaires nous le dispensons des analyses de sol;

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à faire l'acquisition de la nouvelle parcelle au prix forfaitaire de 8 € le m2, donc 1 776 € pour 222 m2 et signer tous les documents

nécessaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026
Le Maire
Etienne de CHOULOT

A blue ink signature, appearing to be 'E. de Choulot', written in a cursive style.

Secrétaire de séance
Mme EGROT Stéphanie

A blue ink signature, appearing to be 'Stéphanie Egrot', written in a cursive style.